

Comité territorial Doubs moyen

02 juillet 2015 à 18h, Franois (25)

Compte-rendu

PARTICIPANTS

Nom	Fonction et organisme
M. DURAND Eric	Président du Contrat de rivière vallée du Doubs, Conseiller régional de Franche Comté
M. FASSETT Gérome	Président de la Communauté de Communes Jura Nord, Conseiller départemental du Jura
M. HUOT Daniel	Conseiller communautaire - Communauté d'Agglomération du Grand Besançon
M. GUERRIN Bernard	Maire - Commune d'Audelange
M. ROY Joseph	Maire - Commune de la Bretenière
M. VOUAUX Jean-Pierre	Adjoint - Commune de la Bretenière
M. VERMOT Jean Claude	Maire - Commune de Santoche
M. LAURAIN Georges	Président - FDAAPPMA du Doubs
M. ROSSIGNON Christian	Chargé d'études - FDAAPPMA du Doubs
M. CHAILLET Alain	AAPPMA FRD
M. GRAPPE André	AAPPMA La Gaule du bas Jura
M. PILLOT Alain	AAPPMA Deluz Laissey
M. CLAUSSE Jean Jacques	AAPPMA Amicale des pêcheurs à la ligne de Besançon
M. BORDY Philippe	Agence de l'eau
M. PAULY Antoine	Fédération des chasseurs du Doubs
M. DESTRIEUX Bernard	CEN Franche Comté
M. MOTTET Marilou	Conservatoire botanique de Franche Comté
M. VUILLEMENOT Marc	Conservatoire botanique de Franche Comté
M. PARRA Stéphane	EPTB Saône et Doubs
M. PILLET Arnaud	EPTB Saône et Doubs

EXCUSES

Organisme
ONEMA
Conseil départemental du Jura
Conseil départemental du Doubs
CCI du Jura

CCI du Doubs
Chambre d'agriculture du Jura
SMIX du marais de Saône
Communauté d'Agglomération du Grand Dole
Commune de Rochefort sur Nenon
Commune de Brevans
Commune de Dole
Commune de Vaire Arcier
Commune de Glamondans
Association des Riverains Industriels du Doubs

DEROULEMENT DE LA REUNION

▪ DISCOURS D'INTRODUCTION

M. DURAND remercie la Mairie de Franois pour l'accueil et la mise à disposition de la salle des associations communale et remercie également l'ensemble des participants pour leur présence à ce troisième comité territorial Doubs moyen, le premier depuis la signature du Contrat de rivière Vallée du Doubs le 7 juillet dernier.

M. DURAND rappelle que la dernière réunion du comité territorial avait eu lieu fin 2013, réunion à l'époque présidée par M. BREUIL, ancien vice-président du Conseil départemental du Doubs. Il s'agissait de valider localement le programme d'actions du Contrat de rivière, destiné à améliorer la qualité du Doubs et de ses affluents.

Depuis, grâce au travail collaboratif des multiples partenaires du Contrat que sont les collectivités, les usagers de la rivière, les services de l'Etat et grâce au travail d'animation mené par la cellule technique du Contrat de rivière, un certain nombre d'opérations de restauration de la qualité des cours d'eau se mettent en place sur le territoire. Certaines actions, en revanche, font parfois l'objet de points de blocages. Il peut s'agir du désaccord d'un propriétaire riverain, d'un déficit de maîtrise d'ouvrage, d'un problème de budget, ou encore d'un obstacle technique. La mise en œuvre de ce type d'actions qui implique souvent la présence ou la participation d'acteurs multiples est donc complexe.

▪ ORDRE DU JOUR

M. DURAND présente l'ordre du jour de la réunion :

1. Présentation de l'état d'avancement des projets en cours par l'EPTB Saône & Doubs (Arnaud PILLET) et validation des perspectives d'actions pour l'année à venir,
2. Présentation de l'élaboration d'une stratégie de lutte contre les espèces exotiques envahissantes par le Conservatoire Botanique de Franche-Comté (Marc VUILLEMENOT),
3. Présentation des études menées par la Fédération de pêche du Doubs sur le territoire de la moyenne vallée du Doubs (Christian ROSSIGNON),
4. Présentation de l'étude diagnostic en cours sur les ruisseaux des Doulonnes et de l'étang, 2 petits affluents du Doubs issus de la forêt de Chaux (Arnaud PILLET) - *Non présentée faute de temps.*

▪ **ETAT D'AVANCEMENT DES PROJETS DE RESTAURATION DE COURS D'EAU SUR LE DOUBS MOYEN**

M. PILLET (EPTB S&D) présente l'état d'avancement global du programme d'actions du Contrat de rivière dont la mise en œuvre a démarré en 2014, les actions engagées sur le territoire du Doubs moyen (de Voujeaucourt au barrage de Crissey à Dole), ainsi que celles susceptibles d'être engagées dans les mois à venir.

Le diaporama utilisé pour la présentation est disponible sur le site Internet de l'EPTB, au lien suivant :

<http://www.eptb-saone-doubs.fr/documents-doubs.fr>

M. GUERRIN (Maire d'Audelange) souhaite aborder la question du rejet des eaux de ruissellement en provenance de l'A36. En effet, d'après lui, sur de nombreux tronçons de cours d'eau, ces eaux parviennent directement aux ruisseaux sans traitement. Il pense notamment à l'Arne et à la Vèze situés sur sa commune.

M. PILLET (EPTB S&D) précise qu'APRR, gestionnaire de l'A36, a été rencontré à de nombreuses reprises dans le cadre de l'élaboration du Contrat de rivière de la vallée du Doubs. A ce titre, les différentes problématiques recensées sur la moyenne vallée du Doubs (ruisseaux de Blussans, de St Maurice Colombier, l'Arne ou la Vèze) ont été mentionnées. Malgré tout, il semble difficile de faire bouger les lignes sur ces sujets pourtant identifiés depuis plusieurs années.

M. PARRA (EPTB S&D) ajoute qu'une rencontre entre les services de l'EPTB S&D et d'APRR est prévue très prochainement. Cette réunion aura pour objet le plan de relance signé entre l'Etat et les concessionnaires autoroutiers dernièrement et ces questions de traitement des eaux de ruissellements seront, à cette occasion, rappelées à APRR.

M. DURAND (Président du Contrat de rivière) pense que si ces problèmes sont connus et mentionnés depuis plusieurs années, il est temps de changer de méthode. Il propose d'envoyer un courrier au M. le Préfet du Doubs pour l'alerter sur la situation et que ce dernier demande à APRR de tenir ses engagements.

M. LAURAIN (Fédération de pêche du Doubs) souhaite en savoir plus sur les projets bloqués par un conflit avec la profession agricole.

M. PILLET (EPTB S&D) répond que le cas n'a été rencontré que pour le projet de restauration de la morte de Dampierre dans le Jura. Néanmoins, si la situation était jusqu'ici bloquée, il semblerait qu'un accord puisse être trouvé prochainement grâce au concours de la Communauté de Communes de Jura Nord et de son Président.

M. LAURAIN (Fédération de pêche du Doubs) ajoute que dans tous les cas, si des blocages surviennent avec la profession agricole, la Fédération se propose d'alerter les différents partenaires (Chambre d'agriculture ...) qu'elle rencontre régulièrement dans les instances décisionnelles du territoire comme le CODERST (Conseil de l'Environnement et des Risques sanitaires et technologiques).

▪ **ELABORATION D'UNE STRATEGIE DE LUTTE CONTRE LES ESPECES EXOTIQUES INVASIVES**

M. VUILLEMENOT (CBNFC) présente le Conservatoire Botanique de Franche-Comté et ses missions, les différentes espèces végétales exotiques invasives recensées sur la vallée du Doubs et la démarche mise en place depuis début 2015 dans le cadre du Contrat de rivière sur cette problématique.

Dans le cadre de l'élaboration de la stratégie de lutte contre les espèces invasives de la vallée du Doubs, le Conservatoire botanique de Franche Comté souhaite prendre en compte le plus grand nombre de retours d'expériences existants. Ainsi, si votre collectivité / association a déjà mené des actions contre ces espèces par le passé, n'hésitez pas à contacter le Conservatoire botanique de Franche Comté pour lui en faire part (voir coordonnées à la fin du compte rendu).

Le diaporama est disponible au lien suivant :

<http://www.eptb-saone-doubs.fr/documents-doubs.fr>

Suite à la présentation, M. DURAND confirme l'importance de la connaissance et de la gestion de ce type d'espèces, susceptibles de nuire à la biodiversité le long des cours d'eau.

M. GUERRIN (Maire d'Audelange) estime qu'il est important d'être dans l'action face aux espèces exotiques envahissantes et qu'il est urgent d'agir pour améliorer la situation actuelle. Par exemple, il se demande pourquoi sur l'île du Girard, qui est une réserve nationale, la problématique de l'érable négundo n'est toujours pas réglée.

M. VUILLEMENOT (CBNFC) explique que l'on part de très loin sur la gestion de l'érable négundo au sein de l'île du Girard. En effet, les différents aménagements réalisés par le passé lors de la rectification de la confluence Doubs / Loue ont permis l'implantation durable de cette espèce. Par ailleurs, des actions de lutte sont mises en œuvre mais elles nécessitent des moyens importants (arrachage puis broyage des rejets par la suite).

M. PARRA (EPTB S&D) insiste également sur l'importance de la communication auprès des acteurs locaux dans la lutte contre les espèces exotiques envahissantes.

M. VUILLEMENOT (CBNFC) ajoute que de nombreuses plantes exotiques envahissantes sont toujours vendues en magasin et se retrouvent encore dans de nombreux jardins particuliers. Il est en effet difficile d'aller contre la demande de la population qui souhaite planter des espèces exotiques dans son jardin.

M. GUERRIN (Maire d'Audelange) se demande quel est l'impact du castor sur les boisements de berges du Doubs.

M. PARRA (EPTB S&D) répond que le castor est effectivement présent sur un linéaire important de la vallée du Doubs (de la basse vallée jusqu'à l'amont de Besançon). Il s'agit par ailleurs d'une espèce d'intérêt car elle participe à l'entretien des boisements. Malheureusement, le castor ne s'attaque qu'aux bois tendres (saule ...) et ne touche pas aux érables négundo qui est un arbre à bois dur.

M. LAURINE (Fédération de pêche du Doubs) pose la question du brûlage des déchets verts qui est aujourd'hui interdit dans la plupart des agglomérations. D'après lui, cet élément a un impact sur la gestion des espèces exotiques invasives et notamment de la renouée du Japon. En effet, cette dernière est la plupart du temps refusée en déchetterie et faute de pouvoir être brûlée, est souvent abandonnée ou disséminée sur place. De façon générale, M. LAURINE est d'accord pour dire qu'il faut mettre des moyens importants pour parvenir à éradiquer les espèces exotiques envahissantes.

M. DURAND (Président Contrat de rivière) estime que le brûlage des déchets au cœur des agglomérations est un enjeu de santé publique important. En effet, il s'agit d'une des sources de pollution aux particules fines en milieu urbain. Malgré tout, cette interdiction est également due au comportement d'une minorité de la population qui avait tendance à brûler tout type de déchets.

▪ **PRESENTATION DES ETUDES ET PROJETS PORTES PAR LA FEDERATION DE PECHE DU DOUBS DANS LE CADRE DU CONTRAT DE RIVIERE DE LA VALLEE DU DOUBS**

M. ROSSIGNON (Fédération de pêche du Doubs) présente rapidement les diagnostics écologiques réalisés ou en cours par la Fédération sur le territoire de la moyenne vallée du Doubs (ruisseaux de Soye, de Lougres, de Grandfontaine ...). Un point plus précis est ensuite fait sur l'étude des potentialités piscicoles de cette même moyenne vallée du Doubs et qui sera lancée cette année.

Le diaporama est disponible au lien suivant :

<http://www.eptb-saone-doubs.fr/documents-doubs.fr>

M. DURAND (Président du Contrat de rivière) demande pourquoi l'étude globale envisagée sur la moyenne vallée du Doubs ne se concentre que sur le volet piscicole.

M. ROSSIGNON (Fédération de pêche du Doubs) répond que le poisson est un très bon intégrateur des milieux aquatiques car situé en bout de chaîne alimentaire. La qualité des peuplements piscicoles est ainsi un très bon indicateur des perturbations de la qualité des eaux d'une rivière mais aussi de celle des habitats aquatiques.

Les questions de l'assistance étant épuisées, M. DURAND propose de conclure la réunion. Avant cela, il rappelle que la plupart des actions du Contrat de rivière n'en sont encore qu'au stade étude de faisabilité ou d'avant-projet mais que cette situation est normale sachant que le Contrat de rivière n'est entré dans sa phase de mise en œuvre que depuis un

an. Malgré tout, ces éléments permettent déjà de se rendre compte des différents obstacles auxquels ces actions peuvent se heurter (préservation du patrimoine, faisabilité technique ...). Pour ces raisons, M. DURAND estime que chaque acteur du Contrat de rivière peut, à son niveau, permettre de faire avancer l'ensemble de ces actions.

Enfin, M. DURAND conclue ce 3^{ème} comité territorial de la moyenne vallée du Doubs en remerciant la cellule technique du Contrat de rivière et annonce qu'un comité de rivière se tiendra d'ici la fin d'année 2015.

Contacts :

EPTB Saône et Doubs

Arnaud PILLET

Chargé de missions « moyenne vallée du Doubs »

Tél. : 03 81 87 99 92 / 06 77 34 01 94

Mail : arnaud.pillet@eptb-saone-doubs.fr

Conservatoire botanique de Franche Comté

Marc VUILLEMENOT

Coordinateur scientifique et technique pour les plantes exotiques envahissantes

Tél. : 03 81 83 18 37 / 06 89 59 02 46

Mail : marc.vuillemenot@cbnfc.org

Fédération de pêche du Doubs

Christian ROSSIGNON

Chargé de missions

Tél. : 03 81 41 19 09 / 06 82 34 32 77

Mail : crossignon@federation-peche-doubs.org